

Madame Monsieur,
Habitant de Val-des-Prés

Val-des-Prés, le 09 Novembre 2021

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes du Briançonnais ne reconduit pas sa participation à l'achat de forfaits de ski alpin pour les enfants scolarisés de 6 ans jusqu'à 17 ans pour cet hiver.

Par contre, la Commune de Montgenèvre reconduit les forfaits à prix préférentiels pour les habitants de la commune.

Les tarifs se décomposent comme suit :

Station	Prix public	Participation CCB	Participation Commune	Prix famille	Selon les cas : + support
Montgenèvre	265,00 €	00,00 €	30€	235,00 €	3 €

Pour en bénéficier, vous devez déposer en Mairie de Val-des-Prés, **avant le 26 novembre 2021**, un justificatif de domicile et de scolarité ainsi qu'une photo d'identité de l'enfant, une enveloppe à votre nom timbrée et le support de l'année passée. Si vous n'avez pas ou plus le support, vous ajouterez 3 € à votre chèque (que vous nous ferez parvenir après validation des pièces reçues).

Par ailleurs, pour les enfants qui pratiquent une autre activité que le ski alpin, la Commune rembourse 30€ par enfant scolarisé de 6 à 17 ans révolus, pour une activité culturelle ou sportive. Il convient de déposer en Mairie un justificatif de l'activité, de scolarité et de domicile et un RIB **avant le 26 novembre 2021**.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,
Thierry Aimard

